

Métiers en tension

Déclaration du groupe CGT

La problématique des métiers en tension peut être le témoin d'un déficit structurel d'attractivité pour quelques branches professionnelles. Ou de difficultés plus conjoncturelles liées à une situation particulière ou cyclique. Parfois encore d'une tentative d'instrumentalisation par l'exécutif pour faire passer une réforme contraire aux intérêts des salariés ou des demandeurs d'emploi. Il est impératif de discerner ces différentes situations en prenant la distance nécessaire et en empruntant, pourquoi pas, la voie de l'expérimentation.

Une chose est certaine, l'absence d'un outil de mesure national, construit sur la base de critères objectifs et indiscutables, permettant de quantifier avec précision le nombre d'emplois non pourvus, n'aide pas à dégager des solutions et relance à l'envie la polémique autour des métiers en tension.

Cependant, le travail de notre commission recoupe les conclusions d'autres enquêtes publiques et confirme que certains secteurs professionnels bien identifiés cumulent plusieurs difficultés récurrentes qui entachent leur attractivité. Des salaires trop faibles, des conditions de travail pénibles et des organisations de travail peu respectueuses de la vie privée des salariés. La crise sanitaire n'ayant fait qu'accélérer le mal être de nombreux salariés, qui s'interrogent sur le sens et la finalité de leur travail.

La CGT regrette qu'aucune préconisation ne porte sur ces trois types de difficultés, pourtant largement mentionnées dans les constats de l'avis. Le choix du rapporteur de rester figé sur la lettre du Premier ministre ne formulant que des propositions situées à la périphérie du sujet, ne sont pas de nature à régler les problèmes de fond des métiers en tension. Le temps était insuffisant pour faire des recommandations prospectives engageant mieux les branches professionnelles, les partenaires sociaux et l'Etat. Il aurait fallu, à la fois, s'interroger sur la viabilité de certains modèles économiques, sur l'évolution de certains métiers au regard des exigences environnementales, de l'impact du numérique sur l'orientation et la formation des salariés et, bien évidemment, sur une organisation du travail respectueuse des temps de vie.

La première préconisation prétend faire évoluer par la négociation l'attractivité de certains métiers, en échange de nouvelles exonérations sociales et fiscales. Une recette largement éculée, qui provoque un dissensus soutenu par la CGT et plusieurs autres groupes dans la commission. Le SMIC est un droit d'ordre public et aucun minimum conventionnel ne saurait y déroger, il en va de la responsabilité des acteurs de la négociation ou, à défaut, des pouvoirs publics. Le SMIC doit être le point de départ, et pas d'arrivée, comme on le voit parfois dans des grilles salariales qui sont négociées dans les entreprises.

Si certaines propositions comme celles sur les de CQP (certificat de qualification professionnelle) ou l'apprentissage ne nous convient pas, d'autres préconisations comme celles sur les marchés publics, les plans de mobilité d'entreprises, les

groupements d'employeurs, invitent les pouvoirs publics à faire évoluer le droit, ce que nous pouvons approuver.

Au vu de nos remarques et du dissensus accepté par le rapporteur, le groupe CGT s'est abstenu.